

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200075224-20231115-2023-41-CS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2023

Publication : 20/11/2023

OBJET :
**Communication relative
à l'état des crédits
budgétaires consommés
10 octobre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le quinze novembre, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Patrick OLLIER, le neuf novembre, se sont réunis à 16h00 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e.

Étaient présents :

Au titre de la Métropole du Grand Paris :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Patrick OLLIER,

En téléconférence :

Patrice LECLERC,

François-Marie DIDIER,

Au titre du Conseil de Paris :

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Denis LARGHERO,

En téléconférence :

Josiane FISCHER,

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

En téléconférence :

Bélaïde BEDREDDINE,

Frédéric MOLOSSI,

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Chantal DURAND

En téléconférence :

Jean-Pierre BARNAUD

Laurence COULON

Au titre de Troyes Champagne Métropole :

En téléconférence :

Philippe GUNDALL,

Jean-Michel VIART

Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :

En téléconférence :

Jean-Yves MARIN

Au titre de de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux :

En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :

Régis SARAZIN

Au titre de de la Région Grand Est :

En téléconférence :

Annie DUCHENE

Nombre des membres
composant le
Comité syndical 31

En exercice 31

Présents à la
Séance 15

Représentés
par mandat 4

Absents 12

Étaient absents excusés :

*Philippe GOUJON,
Christophe NAJDOVSKI,
Sylvain RAIFAUD,
François VAUGLIN,
David ALPHAND,
Jean-Noël AQUA,
Pierre RABADAN,
Pénélope KOMITÈS,
Jérôme LORIAU,
Jean-Michel BLUTEAU,
Magalie THIBAULT,
Mohamed CHIKOUCHE,*

Avaient donné pouvoir de voter en son nom :

*Vincent BEDU donne pouvoir à Patrick OLLIER
Sylvain BERRIOS donne pouvoir à Chantal DURAND
Dan LERT donne pouvoir à Patrick OLLIER
Grégoire De la RONCIÈRE donne pouvoir à Denis LARGHERO*

La majorité des membres étant présente,

Monsieur BEDREDDINE a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Baptiste BLANCHARD, Directeur général des Services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Mesdames, Messieurs,

Les réalisations budgétaires font l'objet d'un suivi rigoureux et régulier, notamment, dans l'objectif d'amélioration du taux d'exécution du budget.

Le budget primitif de Seine Grands Lacs pour 2023 a été approuvé le 8 décembre 2022 pour un montant global de 93,48 M€, répartis entre la section de fonctionnement à hauteur de 22,25 M€, dont 15,43 M€ de dépenses réelles, et la section d'investissement à 71,23 M€, dont 55,1 M€ consacrés à la Bassée.

Le budget supplémentaire pour 2023 a été approuvé le 5 juin 2023 pour un montant global de 103,95 M€ avec une section de fonctionnement de 25,17 M€, dont 15,67 M€ de dépenses réelles, et une section d'investissement de 78,78 M€.

Le taux de réalisation global des dépenses réelles d'investissement est donc en 2023 significativement impacté par le projet de la Bassée, qui représente plus de 77 % des prévisions budgétaires. C'est pour cela que l'état de consommation des crédits vous est présenté en distinguant le projet de la Bassée des dépenses d'équipement dites « courantes ».

Au global, les taux de réalisation à la date du 10/10/2023 sont les suivants (avant prise en compte de la décision modificative n°1) :

Fonctionnement 2023 au 10/10	9 124 041,29 €	57,14%
Investissement 2023 au 10/10	43 742 679,08 €	61,41%

Le niveau d'exécution des dépenses de fonctionnement est un plus faible que les années précédentes (64,14 % au 30/09/2022 ; 61,56 % au 30/09/2021), mais s'explique en partie par les délais de mandatement plus longs depuis le mois de juin 2023 en raison d'un sous-effectif dans l'équipe du pôle comptabilité. Un rattrapage devrait être effectué avant la fin d'exercice.

En section d'investissement, le taux de consommation des dépenses réelles *hors Bassée* est de 38,42 % et les prévisions de *dépenses Bassée* ont été exécutées à 67,52 % (37,2 M€ dépensés). Ce sont des taux particulièrement importants comparativement aux années précédentes, ce qui augure d'une bonne exécution des crédits budgétaires au compte administratif 2023.

Ces taux sont globalement conformes à la trajectoire annuelle anticipée d'exécution des dépenses. Les décaissements liés au chantier de la Bassée se sont accélérés depuis le mois de juin avec l'avancement en particulier des lots digues et station de pompage. Les travaux de réhabilitation des lieux d'appel d'Eclaron et Mathaux sont en cours de finalisation et impliqueront encore des dépenses conséquentes jusqu'à la fin d'année.

Les volumes décaissés en 2023 sont sans commune mesure avec ceux des années précédentes.

52,8 M€ ont été décaissés en date du 10 octobre au total, contre 20,4 M€ à la même époque en 2022 et 17,2 M€ en 2021. Cela se ressent au niveau du fonds de roulement. Ainsi, au 10 octobre, le niveau de trésorerie est de 6,3 M€, dont 7 M€ dus à un tirage sur la ligne de trésorerie, soit une trésorerie négative au réel. L'emprunt de 11,4 M€ auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations contractualisé en 2020 pour le financement du chantier de la Bassée a été mobilisé en juin 2023 et un nouvel emprunt contracté pour le financement des investissements courants à hauteur de 10 M€ a été perçu en date du 19 octobre 2023. Par ailleurs, des versements sont attendus au titres des subventions Bassée (6 M€ de l'État notamment). Un prêt à taux bonifié sur 30 ans à hauteur de 2,7 M€ a été contractualisé avec la Banque des Territoires pour le financement des travaux du lieu d'appel de Mathaux. Un dernier emprunt sera probablement nécessaire d'ici fin 2023.

Concernant les dépenses de personnel, le taux de consommation est de 66,39 % des crédits (hors paie d'octobre), ce qui est un peu plus faible par rapport à la même période les années précédentes (78,21 % en 2022, 76,30 % en 2021), en raison en particulier des vacances de poste. Pour rappel, suite

au budget supplémentaire le budget consacré à la masse salariale a été revu à la baisse pour atteindre le montant de 8 775 195 € en 2023 (contre 8 105 000 € au budget 2022).

Vous trouverez ci-dessous les graphiques récapitulatifs des évolutions comparées.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

DÉLIBÉRATION

Le Comité syndical,

VU la communication présentée ci-dessus ;

Après en avoir délibéré

À l'unanimité,

DONNE ACTE à Monsieur le Président de sa communication relative à l'état des crédits consommés.

Le Président,



Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison
Président de la Métropole du Grand Paris

LE PRÉSIDENT

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Président de l'EPTB Seine Grands Lacs dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Paris à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Taux de consommation comparés des dépenses réelles



